

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 27 septembre 2021
N° CD-2021-8-0-3

0^{ème} **Commission**
Election et Installation

Service instructeur
Direction des services de l'Assemblée

Service consulté

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'adoption du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

En vertu de l'article L. 3121-8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les 3 mois qui suivent son renouvellement. Le règlement intérieur précédent continue de s'appliquer jusqu'à l'adoption du nouveau règlement.

En l'espèce, la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021 a rendu nécessaire l'adoption du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui a fait l'objet de la délibération n°CD-2021-2-8-2 du 15 janvier 2021.

Sur le fond, le règlement intérieur d'un Conseil départemental est constitué d'un ensemble de mesures déterminant les méthodes et les règles de travail intérieures qui doivent être respectées dans le fonctionnement de l'Assemblée.

Le contenu de ce règlement est en partie défini par la loi ; celle-ci énonce également un certain nombre de règles relatives au fonctionnement de l'Assemblée, qui sont reprises dans le règlement. Pour autant, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une marge d'appréciation sur de nombreux points.

Compte tenu des spécificités de la Collectivité européenne d'Alsace, le nouveau règlement intérieur de son Conseil a été élaboré en faisant ressortir l'identité propre de son Assemblée, notamment le fonctionnement des commissions internes, les moyens d'expression et le fonctionnement des groupes d'élus.

Le projet de règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, joint au présent rapport, est soumis à l'approbation de notre Assemblée

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that ends in a small arrowhead pointing upwards and to the right.

Frédéric BIERRY